

La directrice du Trésor candidate française pour la Berd

La nomination d'Odile Renaud-Basso entraînerait un jeu de chaises musicales

à la puissante Direction du Trésor.

ANNE DE GUIGNÉ @adeguigne

POLITIQUE ÉCONOMIQUE Le grand jeu de chaises musicales européen n'est pas tout à fait clos. En mai prochain sera renouvelée la présidence de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (Berd). Et pour ce poste, Paris avance une solide candidature : Odile Renaud-Basso, qui occupe en tant que directrice du Trésor à Bercy sans doute le poste le plus prestigieux de l'administration française. Avant elle, Jacques de Larosière en 1994 et Jean Lemierre en 2000 avaient suivi le même parcours, du Trésor à la Berd.



Odile Renaud-Basso,
actuelle directrice
du Trésor au ministère
des Finances.

BERTRAND GUAY / AFP

La Banque européenne a été créée en 1991 pour investir dans les ex-pays de l'Union soviétique et d'Europe centrale et orientale. Jacques Attali, alors conseiller de François Mitterrand et premier président de l'institution, en fut le grand concepteur. La Berd dispose d'une force de frappe conséquente avec, en 2018, 9,5 milliards d'euros d'investissements. Selon un accord tacite, sa présidence était réservée à tour de rôle à Paris et Berlin. Mais en 2012 les Britanniques ont rompu cet équilibre en présentant leur propre candidat, le spécialiste du développement Suma Chakrabarti, qui achève en mai son deuxième mandat. Après cette longue parenthèse, Paris espère bien imposer sa candidate. Le nom d'Odile Renaud-Basso semblait d'ailleurs jusqu'il y a quelques jours faire consensus.

Rêve de haut fonctionnaire

Mais, depuis, l'Italie a fait savoir dans les cercles européens qu'elle serait également intéressée par ce poste. Rien n'est officiel, mais des rumeurs évoquent une candidature de l'économiste et ancien ministre Pier Carlo Padoan. Si cette deuxième candidature se confirmait, elle pourrait libérer les ambitions des autres capitales, notamment des pays de l'Est.

À Bercy, ces péripéties sont suivies de très près. D'abord pour dé-

fendre la position française, mais aussi afin de préparer la suite au Trésor en cas de nomination d'Odile Renaud-Basso à la Berd. Administration souvent critiquée car puissante, le Trésor pilote la politique économique du pays et prépare les positions françaises dans les cercles internationaux, sous l'impulsion des ministres en place. La direction est réputée faire travailler la crème de l'administration française. Piloter cet aréopage représente alors un rêve de haut fonctionnaire, réservé aux énarques les plus aguerris.

Les nominations à ce poste stratégique n'ont jamais été simples pour l'exécutif, en quête perpétuelle du mouton à cinq pattes. Pour l'instant, c'est le nom d'Emmanuel Moulin, directeur de cabinet de Bruno Le Maire, qui ressort le plus fréquemment pour la succession d'Odile Renaud-Basso. Il a le bon profil et le soutien de son ministre. Mais rien n'est joué pour cet ancien conseiller de Nicolas Sarkozy et proche du secrétaire général de l'Élysée, Alexis Kohler.

Si elle se confirmait, sa nomination aurait un effet collatéral : l'exécutif, soucieux de parité, devrait a priori porter son choix sur une femme pour la succession de Martin Vial qui se profile à l'Agence des participations de l'État (APE), une autre direction clé de Bercy. ■

Retraites : les droits acquis des fonctionnaires mieux garantis

- Pour les fonctionnaires à cheval sur les deux systèmes de retraite, les droits acquis pourraient être valorisés sur la base de la projection du salaire en fin de carrière comme à la RATP.
- Une « clause à l'italienne » aménagée, plus favorable que dans le projet initial.

Leïla de Comarmond
✉ @leiladeco

La question du calcul de la garantie de 100 % des droits acquis pour les actifs nés entre 1975 et 2004, qui seront donc à cheval sur l'ancien et le nouveau système de retraite, est un enjeu majeur de l'actuelle réforme des retraites. A fortiori pour ceux dont la pension est aujourd'hui calculée sur les six derniers mois de salaire. Sont concernés les salariés des régimes spéciaux, mais aussi les fonctionnaires qui se voient tous garantir statutairement une progression salariale, ce qui n'est globalement pas le cas dans le secteur privé.

Le sujet a déjà été traité pour les cheminots, gazières et électriciens ou encore les agents de la RATP, qui ont obtenu la prise en compte de la carrière potentielle dans le calcul. Mais jusqu'à présent, le gouvernement ne s'était pas engagé sur les quelque 3,9 millions de fonctionnaires sous statut (hors militaires), qui passeront tous sous les fourches caudines de la réforme, sauf les emplois « en uniforme » (policiers et pompiers).

La CFDT satisfaite

Le rapport remis par Jean-Paul Delevoye à l'été 2019 ne disait mot du sujet. Mais il avait été évoqué auprès des syndicats de la fonction publique la perspective d'une prise en compte partielle de la carrière future. Dans la fonction publique, au fur et à mesure de la carrière, on franchit des « grades », eux-mêmes décomposés en échelons. L'hypothèse évoquée était de calculer les droits acquis en 2024 en fonction de la rémunération correspondant au grade juste au-dessus de celui occupé par l'agent. Bien en deçà des avancées obtenues tant par les cheminots que par les agents de la RATP.

Du côté de la SNCF, il a été décidé une « clause à l'italienne » : la part de pension dans l'ancien système sera valorisée sur le salaire perçu par les agents concernés au moment de leur départ à la retraite.

Du côté de la RATP, cette clause a été aménagée avec une valorisation des droits acquis dès 2025, mais sur la base d'une projection du salaire que les agents devraient avoir en fin de carrière selon le parcours prévu par le statut.

Le sujet a déjà été traité pour les cheminots, gazières et électriciens ou encore les agents de la RATP.

Dans le cadre de la concertation avec les fédérations de fonctionnaires qu'il mène avec son collègue chargé des Retraites, Laurent Pietraszewski, le secrétaire d'Etat à la Fonction publique, Olivier Dussopt, a fait une ouverture sur le sujet. Mardi, lors la réunion multilatérale sur la pénibilité, puis mercredi, lors du démarrage des discussions sur les fins de carrière et la retraite progressive, il a affirmé que « plusieurs scénarios de garantie des droits acquis étaient étudiés et qu'il notait l'unanimité des organisations syndicales qui discutent et défendent les agents pour un scénario "à l'italienne" d'affiliations successives ». En clair, le même scénario qu'à la RATP. Olivier Dussopt a ajouté « regarder avec beaucoup d'attention ce scénario », ce dont la CFDT s'est félicitée. Selon nos informations, c'est effectivement vers cette solution d'un scénario « à l'italienne » aménagé que s'oriente le gouvernement.

La réunion de mardi, qui portait sur la pénibilité, a aussi été l'occasion pour Olivier Dussopt de préciser le sort des salariés en « catégorie active » à cheval sur l'ancien et le futur système de retraite dans lequel ces dispositifs de départ anticipé en retraite vont être supprimés. Olivier Dussopt a précisé que les infirmières qui ont décidé de rester en catégorie B et de conserver un droit au départ précoce en retraite continueront à en bénéficier. De même que les agents nés à partir de 1975, qui auront déjà atteint le nombre d'annuités exigé dans les catégories actives. Quant à ceux qui ne l'auront pas atteint, de source syndicale, « ils pourraient en garder les avantages à due proportion dans le nouveau système ». ■

Ces 280 milliards qui pourraient échapper aux banques d'ici à 2025

PAIEMENT

Si les revenus liés au paiement vont fortement augmenter en cinq ans, les banques risquent de ne pas beaucoup en profiter, selon Accenture.

Raphaël Bloch
@Bloch_R

Le secteur du paiement est en plein boom. Porté par l'envolée du commerce électronique et du paiement digital, il atteint des sommets. Selon une étude publiée mercredi par Accenture, il devrait poursuivre sur sa lancée et afficher une croissance de 5,5 % sur les cinq prochaines années.

« Le marché va passer de 1.500 milliards de dollars en 2019 à plus de 2.000 milliards de dollars de revenus en 2025 », explique le cabinet de conseil. Cette hausse pourrait toutefois ne pas profiter en priorité aux banques, pourtant leaders incontestés avec 93 % de parts de marché dans le monde.

Fintech et Gafam

C'est une situation paradoxale. « Historiquement, le paiement c'est les banques, explique Stéphane Ray, responsable des paiements innovants et de l'open banking chez Accenture. Mais les choses ont beaucoup changé et en très peu de temps. »

D'autres acteurs ont réussi à faire leur trou dans un secteur bouleversé par les nouvelles technologies. C'est le cas des fintechs, comme l'américain Stripe ou le néerlandais Adyen, qui sont des pure players. Le paiement est leur seul métier. « Ils ont développé des technologies qui leur permettent d'écraser les marges et de prendre des parts de marché », explique Julien Maldonato, associé conseil innovation chez Deloitte.

Avec leurs poches pleines, les géants de la tech ont également mis un pied dans le paiement. C'est le cas des chinois, comme Tencent avec

WeChat Pay ou Alibaba avec Alipay. Tous les Gafam américains sont aussi présents, notamment Google et Apple, avec leur société dédiée (Google Pay, Apple Pay). Facebook a même lancé son projet de cryptomonnaie baptisée « Libra ».

« Là où les banques vont avoir un très gros problème avec les géants de la tech, c'est que même si pour eux le paiement n'est qu'un moyen d'accéder aux données, ils captent une part du gâteau de plus en plus importante », souligne Stéphane Ray.

Résultat, les banques pourraient voir filer sous leur nez un beau pactole. Selon Accenture, le montant des revenus captés par les fintechs et les géants de la tech pourraient atteindre 280 milliards de dollars en 2025. C'est plus de la moitié des nouveaux revenus générés par la croissance du marché des paiements, estimée à environ 500 milliards de dollars.

« Un rôle de plombier »

« Nous nous dirigeons inévitablement vers un monde où les paiements rimeront avec instantanéité, invisibilité et gratuité. C'est un vrai défi pour les banques qui risquent de se voir reléguées à un rôle de plombier des paiements », résume Stéphane Ray.

Les investisseurs ne s'y trompent pas. Fondé en 2006 et comptant quelque 1.000 salariés, Adyen vaut actuellement 24,1 milliards d'euros en Bourse. A titre de comparaison, la première banque néerlandaise, ING, qui compte 53.000 employés et dont les origines remontent au XIX^e siècle, vaut 40,4 milliards.

Les banques gardent toutefois ces armes. « Si elles s'adaptent, elles peuvent réussir à garder une certaine avance », note Julien Maldonato. Leur principal atout reste l'image qu'elles ont auprès des utilisateurs. Les gens ont confiance en elles. » Aux banques de capitaliser sur cette confiance. ■

Les Echos, Jeudi 23 janvier 2020



Les géants de la tech pourraient bien s'accaparer le pactole généré par les paiements en ligne.